

OPTIONS DE POLITIQUES ADAPTÉES AU MILIEU POUR L'ENTREPRENEURIAT DANS UN CANADA POST-COVID



Tatheer Ali a occupé plusieurs postes au gouvernement fédéral du Canada et travaille actuellement à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Auparavant, elle a travaillé au Secrétariat du Conseil du Trésor, au ministère des Finances et au Bureau du Conseil privé, soutenant des initiatives en lien avec les politiques Canada-É.-U. en matière d'affaires étrangères et de défense, le système fédéral de tarification du carbone et la planification des niveaux d'immigration annuels. Mme Ali fait partie du conseil d'administration de Carty House, une organisation sans but lucratif qui fournit des logements de transition aux femmes demandeuses d'asile. Elle est titulaire d'une maîtrise en études des migrations du Saint Antony's College, Université d'Oxford, et d'un baccalauréat en affaires publiques et gestion des politiques avec une spécialisation de l'Université Carleton.

Douglas W. Judson gère une société de droit et de conseils qui sert des clients et clientes partout au Canada depuis Fort Frances (Ontario), où il est également conseiller municipal. Il est un ancien attaché politique et fonctionnaire fédéral. Il siège actuellement au conseil d'administration d'un hôpital, d'une clinique juridique communautaire, d'une organisation LGBTQ2 et d'une association provinciale d'avocats. M. Judson est titulaire de grades de premier cycle en sciences politiques et en commerce de l'Université d'Ottawa. Il est également diplômé du programme de double diplôme JD/MBA de la Osgoode Hall Law School et de la Schulich School of Business.

John Mansell Kimmel est un entrepreneur en série dont la passion est de redonner ce qu'il a reçu à ses communautés par l'entremise de son travail auprès de conseils d'administration, avec un accent particulier sur l'entrepreneuriat et l'emploi. Comptant deux décennies d'expérience en matière de gouvernance et une vaste expérience en tant que fondateur à neuf reprises, M. Kimmel a un bagage d'expérience allant des opérations stratégiques au développement de l'architecture et de l'infrastructure TI des entreprises, en passant par le cinéma, la télévision et la production médiatique interactive. Les expériences antérieures de M. Kimmel lui sont utiles en tant que fondateur et président de RevIQ, où il développe les outils, la technologie et les processus visant à optimiser l'expérience client et la gestion prédictive de l'expérience client fondées sur les données.

Kharoll-Ann Souffrant est une travailleuse sociale et une oratrice primée. Elle est doctorante en travail social à l'Université d'Ottawa et boursière Vanier. Elle œuvre depuis 16 ans à titre de bénévole, d'intervenante et de travailleuse sociale auprès de populations présentant des difficultés psychosociales diverses tant dans le milieu communautaire que dans le réseau de la santé et des services sociaux. Dans les dernières années, Mme Souffrant s'est particulièrement fait connaître pour son militantisme contre les violences sexuelles faites aux femmes et pour la promotion de la santé mentale. Mme Souffrant a récemment été sélectionnée comme boursière 2020 pour les personnes d'ascendance africaine par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'Homme, dans le cadre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) décrétée par l'ONU.

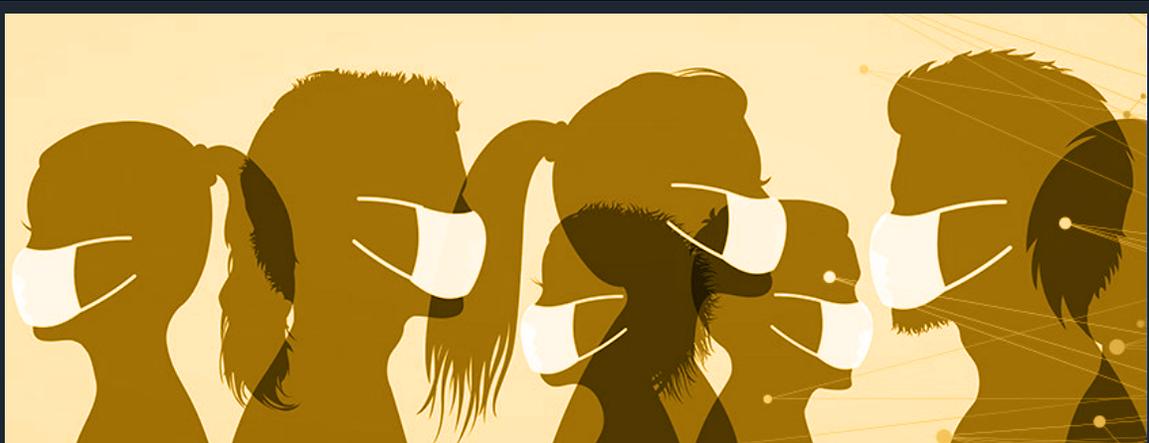
Les auteurs et auteures tiennent à remercier les personnes et organisations suivantes pour l'aide et le soutien qu'elles ont apportés dans le cadre de ce projet et pour l'expertise qu'elles ont partagée :

- **Heather M. Hall**, Université de Waterloo
- **David LePage**, Buy Social Canada
- **Sean Markey**, Université Simon Fraser
- **Jane Taber**, Cabinet de relations publiques NATIONAL

Ce projet a été entrepris dans le cadre de Fellowship d'Action Canada, un programme national de développement du leadership et d'engagement politique offert en partenariat par le Forum des politiques publiques (FPP) et Action Canada. Les avis, opinions, positions ou stratégies exprimés dans ce rapport n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent donc pas nécessairement les avis, opinions, positions ou stratégies du FPP, d'Action Canada, de la Fondation Action Canada ou du gouvernement du Canada.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	04
APERÇU	07
NOTRE APPROCHE	09
RECOMMANDATIONS	11
SOUTIENS INSTITUTIONNELS	
Les soutiens à l'entrepreneuriat devraient être conçus et déployés suivant une approche intergouvernementale ascendante pour mieux tenir compte des atouts, des capacités et des objectifs économiques locaux.	11
CAPITAL HUMAIN	
Encourager l'apprentissage continu et le développement des compétences en intégrant la microaccréditation comme exigence pour bénéficier de subventions et de financement publics.	16
Étendre les programmes d'immigration existants pour créer un volet spécialisé dédié au repreneuriat pour mettre en relation les propriétaires d'entreprises dans les collectivités rurales éloignées et le talent récemment arrivé.	20
Autoriser les emprunteurs et emprunteuses de prêts étudiants gouvernementaux à reporter leurs remboursements et à geler les intérêts pour une période de cinq ans pour permettre aux jeunes marginalisé.e.s de s'engager dans l'entrepreneuriat.	22
Créer un nouveau volet dans le cadre de la Stratégie emploi et compétences jeunesse pour offrir aux jeunes des stages dans de petites entreprises ex-urbaines afin de faciliter le mentorat inversé et le développement des compétences en affaires.	25
ACCÈS AU MARCHÉ	
Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devraient élaborer des politiques qui amènent les acheteurs publics locaux à adopter des politiques d'approvisionnement axées sur l'entrepreneuriat.	28
CONCLUSION	32



RÉSUMÉ

Le discours du Trône de septembre 2020 marque une étape importante dans la réponse économique du Canada au niveau fédéral face à l'actuelle pandémie de la COVID-19, et dans les efforts des décideurs et décideuses politiques pour aider les Canadiens et Canadiennes à traverser la tempête causée par les fermetures et les ralentissements. L'objectif de bon nombre de ces politiques – et de leurs équivalents adoptés par les provinces – est d'aider les travailleurs et travailleuses et les entreprises à rester à flot et à payer les frais courants, tout en faisant de vagues promesses de « rebâtir en mieux » une fois le virus maîtrisé.

Plusieurs de ces politiques et programmes rapidement déployés ont apporté aide et soutien aux petites entreprises. Et c'est compréhensible, car près de 70 % des Canadiens et Canadiennes travaillent dans une petite entreprise, et au cours des quatre années précédentes, les petites entreprises ont généré la majorité de la croissance nette de l'emploi. Dans les régions rurales du Canada, le rôle économique et communautaire des petites entreprises est encore plus prononcé.

Mais alors que les Canadiens et Canadiennes attendent avec impatience cette période de relance économique et que les gouvernements annoncent une nouvelle normalité, peu de signaux ont été donnés quant à son contexte politique, et encore moins quant au rôle des petites entreprises et des entrepreneurs et entrepreneuses dans la stratégie post-COVID. Avec l'horizon maintenant en vue, comment les gouvernements peuvent-ils agir rapidement pour donner un coup de pouce aux petites entreprises et aux entrepreneurs et entrepreneuses qui mènent leurs activités dans des conditions et emplacements géographiques divers et qui font chacun et chacune face à des défis particuliers?

Dans le présent rapport, nous préconisons six options de politiques pour renforcer le soutien à l'entrepreneuriat et aux petites entreprises du Canada. Pour ce faire, ces

options s'appuient sur les structures, les politiques et les priorités existantes et agissent à l'intérieur de celles-ci de façon à pouvoir atteindre simultanément de nombreux objectifs. En définissant ces options, nous nous sommes efforcé.e.s d'élaborer des politiques qui offrent un cadre adapté au milieu et sensible aux atouts, aux possibilités et aux priorités locales à travers le Canada, sans être normatif quant aux innombrables aspirations et possibilités qui parsèment la carte.

Tout en reconnaissant qu'il faudra une base culturelle et fiscale solide pour l'entrepreneuriat qui suivra le Canada dans sa période de relance, nos propositions soutiennent principalement trois dimensions d'un écosystème entrepreneurial sain – capital humain, accès au marché et soutien institutionnel. Nous abordons ces propositions par l'entremise de six politiques habilitantes, qui peuvent se résumer comme suit :



RECOMMANDATION 1 :

Nous recommandons que les programmes de soutien à l'entrepreneuriat et aux petites entreprises soient conçus et déployés suivant une structure intergouvernementale ascendante pour mieux tenir compte des besoins économiques locaux. Pour ce faire, nous proposons la création de nouvelles entités de développement économique régionalisées, qui soient financées par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour mettre en œuvre des programmes de soutien au développement économique, aux petites entreprises et à l'entrepreneuriat fondés sur des plans stratégiques localisés.



RECOMMANDATION 2 :

Nous recommandons que les objectifs du Canada en matière de développement des compétences et d'apprentissage continu pour les petites entreprises et les entrepreneurs et entrepreneuses soient fixés en intégrant la microaccréditation comme condition ou exigence pour bénéficier de toute subvention et de tout financement public.



RECOMMANDATION 3 :

Nous préconisons l'extension des programmes d'immigration existants pour créer un volet spécialisé dédié au repreneuriat – et pour mettre en relation les propriétaires d'entreprises dans les collectivités rurales éloignées et le talent récemment arrivé.



RECOMMANDATION 4 :

Nous recommandons que les emprunteurs et emprunteuses de prêts étudiants gouvernementaux soient autorisé.e.s à reporter leurs remboursements et à geler les intérêts pour une période de cinq ans pour permettre aux jeunes marginalisé.e.s de s'engager dans l'entrepreneuriat.



RECOMMANDATION 5 :

Nous proposons la création d'un nouveau volet dans le cadre de la Stratégie emploi et compétences jeunesse du gouvernement fédéral pour offrir aux jeunes des stages dans de petites entreprises ex-urbaines afin de faciliter le mentorat inversé et le développement des compétences.



RECOMMANDATION 6 :

Nous appelons les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à élaborer des politiques qui amènent les acheteurs publics locaux à développer des politiques d'approvisionnement axées sur l'entrepreneuriat et les petites entreprises.

Nous proposons, comme point de départ, que l'exigence de tels objectifs d'approvisionnement social soit imposée aux municipalités comme condition pour bénéficier d'un financement dans le cadre du Fonds de la taxe sur l'essence fédéral.

Chacune de ces recommandations est décrite de façon plus détaillée dans les pages suivantes.

Certes, la dynamique régionale canadienne ne sera jamais complètement immunisée contre les inégalités économiques, mais nous pensons que ces propositions offrent un moyen pratique, adapté au milieu et efficace de faire de la relance post-COVID un catalyseur d'un écosystème entrepreneurial plus fort et adapté au milieu.

Nous remercions les équipes d'Action Canada et du Forum des politiques publiques de leur aide et de leur soutien dans le cadre de ce projet.



APERÇU

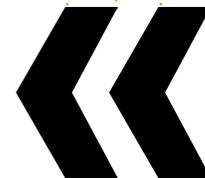
En réponse au discours du Trône de septembre 2020 du gouvernement fédéral, les critiques ont relevé un manque d'intérêt pour l'entreprise et l'entrepreneuriat. Écrivant pour l'Institut Fraser, Jason Clemens et Jake Fuss ont souligné que la vision du gouvernement ne tient pas compte du rôle central que jouent les entrepreneurs et entrepreneuses dans la création de la prospérité économique et la promotion de l'innovation¹. En fait, le discours lui-même n'a parlé qu'une seule fois des « petites entreprises » et n'a pas mentionné les risques que les propriétaires de petites entreprises et les entrepreneurs et entrepreneuses prennent pour mettre sur pied et faire fructifier leurs entreprises. Ces entreprises ont été davantage mises en péril par le ralentissement économique déclenché par la pandémie de la COVID-19, et la bataille que ces entreprises mènent et l'importance qu'elles revêtent pour l'économie requièrent une réponse du gouvernement.

Dans ce rapport, nous identifions, à l'intention des gouvernements, des options de politiques qui s'intègrent aux priorités et aux programmes existants, et qui peuvent stimuler et stabiliser l'entrepreneuriat et les petites entreprises dans un Canada post-COVID. Au regard de la nécessité de réponses urgentes en matière de politiques et reconnaissant la disponibilité limitée de ressources dans une enveloppe budgétaire déjà tendue, nous hésitons, dans la plupart de nos recommandations, à demander une révision à grande échelle du paysage au niveau des politiques. Nous proposons plutôt des options largement conformes au thème de longue date en matière de politiques au Canada, à savoir le développement économique régionalisé et adapté au milieu, et les besoins immédiats résultant de la pandémie mondiale. Nous identifions des options et recommandons des solutions en matière de politiques qui mettent l'accent sur la collaboration entre les différents ordres de gouvernement et qui stimulent ou encouragent les politiques et l'activité entrepreneuriales souhaitables des organisations du secteur public et des acteurs gouvernementaux locaux.

Pour des raisons évidentes, les gouvernements ont mis l'accent au cours de la dernière année sur la prévention des fermetures d'entreprises et des pertes d'emplois en fournissant de l'aide aux entreprises et aux travailleurs et travailleuses sous la forme de programmes d'allègement des loyers, de programmes bonifiés de type assurance-emploi et de subventions salariales. Bien qu'elles aient été fournies avec rapidité et souplesse, ces solutions sont symboliques et temporaires. La pleine reprise postpandémie nécessitera des changements et des adaptations plus nuancés, constructifs et durables aux politiques publiques, qui tiennent compte des possibilités économiques, des besoins de main-d'œuvre et des atouts économiques locaux.

Ainsi, dans les pages qui suivent, nous présentons six recommandations en matière de politiques visant à favoriser et à renforcer l'environnement entrepreneurial du Canada, à stimuler la création d'entreprises et à soutenir la transition des entreprises et le entrepreneuriat. Chacune de ces options représente une occasion d'élaborer des politiques qui soient adaptées au milieu et qui tiennent compte des possibilités et des besoins locaux, tout en soutenant les objectifs de politiques publiques en matière d'immigration, de développement rural, de formation et de perfectionnement des compétences. Nos recommandations sont formulées de façon à examiner les tendances en matière de migrations internes, à contrebalancer les répercussions du vieillissement de la population, à démontrer les possibilités de la technologie et de la formation, et à proposer des moyens de tirer parti des possibilités économiques et des atouts des économies locales.

Dans un article pour le Forum des politiques publiques publié en juin 2020, Sean Speer et Weseem Ahmed ont noté qu'au regard des tendances économiques du Canada et des écarts établis entre les marchés du travail urbain et rural, il y a de bonnes raisons pour que les décideurs et décideuses politiques réexaminent la façon dont les politiques adaptées au milieu pourraient contribuer à atténuer les défis de développement économique liés aux perturbations et à la démographie². Chacun de ces défis a été exacerbé par une pandémie mondiale. Nous espérons que les solutions que nous proposons dans ce rapport pourraient permettre l'application utile d'un paradigme adapté au milieu.



LA PLEINE REPRISE POSTPANDÉMIE NÉCESSITERA DES CHANGEMENTS ET DES ADAPTATIONS **PLUS NUANCÉS, CONSTRUCTIFS ET DURABLES AUX POLITIQUES PUBLIQUES**, QUI TIENNENT COMPTE DES POSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES, DES BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE ET DES ATOUTS ÉCONOMIQUES LOCAUX. »»

NOTRE APPROCHE

Écrivant pour Forbes en 2011, Daniel Isenberg a conceptualisé un écosystème entrepreneurial qui organise les conditions de l'entrepreneuriat en six domaines : une culture favorable, un financement approprié, des politiques habilitantes, un capital humain de qualité, des marchés de produits favorables au risque et un éventail de soutiens institutionnels³. Il s'agit, à notre avis, d'un modèle utile pour évaluer le paysage de l'activité entrepreneuriale dans une région ou une compétence donnée.

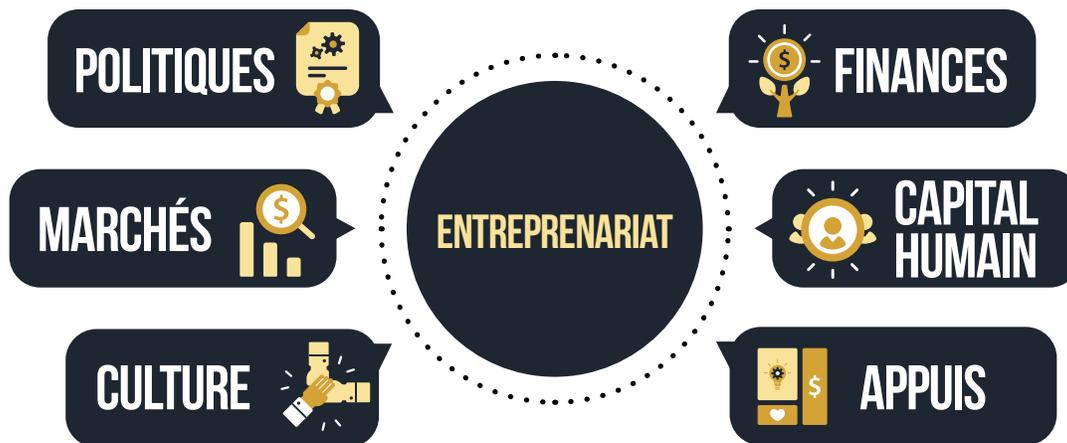
Nous élaborons nos propositions en estimant que deux de ces domaines se portent bien :

1

Premièrement, nous sommes partiellement du principe que le Canada possède déjà une culture entrepreneuriale solide. Selon Statistique Canada, en 2017, près de 70 % des Canadiens et Canadiennes travaillaient dans une petite entreprise, et au cours des quatre années précédentes, les petites entreprises ont généré la majorité de la croissance nette de l'emploi⁴. Un sondage récent de GoDaddy montre également que cet intérêt pour l'entrepreneuriat se développe parmi les Canadiens et Canadiennes en âge de travailler, et qu'une majorité écrasante de Canadiens et Canadiennes préfèrent les entreprises comptant 25 employés et employées ou moins⁵.

2

Deuxièmement, l'environnement fiscal au Canada offre de nombreuses possibilités aux jeunes entreprises. Un examen complet dépasse la portée de ce rapport, mais il est clair que les gouvernements fédéral et infranationaux du Canada consacrent une part importante de leur budget au soutien des petites entreprises et à l'innovation, à la fois par l'entremise de programmes directs et, indirectement, par l'entremise de la fiscalité et d'organismes indépendants.



Dans cette optique, nous avons accordé la priorité aux autres domaines de l'écosystème d'Isenberg – capital humain, accès aux marchés et soutiens institutionnels – et avons défini des politiques habilitantes adaptées à chacun d'eux. Ces domaines sont fort prometteurs pour le déploiement rapide d'améliorations aux politiques publiques qui promeuvent des conditions favorables à l'entrepreneuriat dans tout le Canada, de façon à améliorer les besoins adaptés au milieu. Nous pensons que ce sont aussi les domaines qui présentent la plus grande variabilité par région.

Nos enquêtes ont consisté en des consultations avec des experts et expertes en la matière et en une recension des écrits des gouvernements, du secteur des politiques publiques et du milieu universitaire. Nous espérons affiner, à l'intention des gouvernements, les options qui permettront à l'écosystème entrepreneurial du Canada de se renforcer en s'appuyant sur les politiques et les structures existantes de façon à faciliter des stratégies et des programmes adaptés au milieu et à fournir des cadres gérables pour répondre aux besoins des entreprises localisées.

Dans la mesure où nos observations ou hypothèses sont de nature anecdotique, nous pensons que ce travail est destiné à faciliter le dialogue et le partage d'idées entre les personnes qui cherchent à développer des solutions de politiques pratiques et réalisables. Chacune de nos options de politiques, et les ressources qui les éclairent, reconnaît le rôle clé de l'entrepreneuriat et des petites entreprises pour l'économie canadienne et la relance au Canada après la pandémie.

Il est à noter que ce travail a été entrepris dans le cadre du programme Action Canada 2020/2021. Ce programme offre généralement des possibilités d'apprentissage immersif dans divers endroits au Canada, bien que ces activités aient été limitées par les mêmes préoccupations de santé publique qui motivent notre rapport et ses recommandations. Malgré notre capacité limitée à mener la recherche originale, ce rapport s'efforce d'appliquer une perspective adaptée au milieu et de parvenir à des observations productives et utiles pour les décideurs et décideuses politiques qui élaborent un programme de relance postpandémie.

RECOMMANDATIONS

Soutiens institutionnels



Les soutiens à l'entrepreneuriat devraient être conçus et déployés suivant une approche intergouvernementale ascendante pour mieux tenir compte des atouts, des capacités et des objectifs économiques locaux.

La réponse du Canada à la pandémie de la COVID-19 a été conçue pour être diffuse et intrinsèquement adaptée au milieu. Pour faire face au ralentissement économique précipité par les différentes phases de confinement et les fermetures d'entreprises, le gouvernement fédéral a mis en place des programmes standardisés de soutien financier – tels que la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)⁶ et la Prestation canadienne d'urgence (PCU)⁷. Il est important de noter que des soutiens ont également été distribués par l'entremise d'organismes locaux, de gouvernements locaux, d'entités non gouvernementales et d'organisations autochtones. Cela a permis aux organisations locales de concevoir et de mettre en œuvre des programmes et des stratégies pour distribuer des biens de secours d'une façon qui correspondait aux besoins uniques de leur région ou de leur communauté⁸.

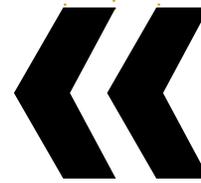
Ce faisant, les gouvernements centraux ont pu s'assurer que les organisations connaissant le mieux les besoins de leur collectivité participent directement à la distribution des services. Ces offres allaient de l'argent qui pouvait être dépensé à la discrétion des collectivités locales aux degrés de « souplesse des programmes », c'est-à-dire que les organismes locaux avaient la latitude d'assouplir les exigences des soutiens et des programmes mis à la disposition du public par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

La sagesse des politiques publiques de localiser l'élaboration des stratégies et la prestation des programmes économiques est depuis longtemps reconnue comme une pratique exemplaire en matière de politique adaptée au milieu. En développement rural, cela est évident dans le passage, au fil du temps, de politiques axées sur l'amélioration de la productivité de la pêche et de l'agriculture à l'augmentation des revenus et du niveau de vie, puis à une orientation industrielle et manufacturière, et enfin à une focalisation plus récente sur le renforcement des capacités et l'amélioration du capital social d'une région. Les régions dotées de capacités internes plus solides sont mieux outillées pour trouver leurs propres solutions en fonction des circonstances locales⁹.

Aujourd'hui, le développement économique régional consiste de plus en plus à mobiliser les atouts économiques d'une région pour lui permettre de devenir plus diversifiée et plus compétitive sur le plan économique. D'un point de vue des politiques publiques, concevoir la structure institutionnelle pour soutenir ces efforts fait partie de l'équation¹⁰. Bien qu'un ensemble disparate de programmes et de volets de financement fédéraux, provinciaux et locaux soit disponible pour soutenir les activités entrepreneuriales au Canada, la réalité est que leur coordination est déficiente, laissant des lacunes et des inégalités dans le soutien d'une région à l'autre, ce que le gouvernement fédéral a reconnu¹¹. Il en résulte une mauvaise harmonisation – à tous les niveaux – des programmes offerts par les différents ordres de gouvernement, ce qui se traduit par des programmes conçus pour être ascendants, plutôt que par une focalisation sur les priorités et les atouts économiques locaux.

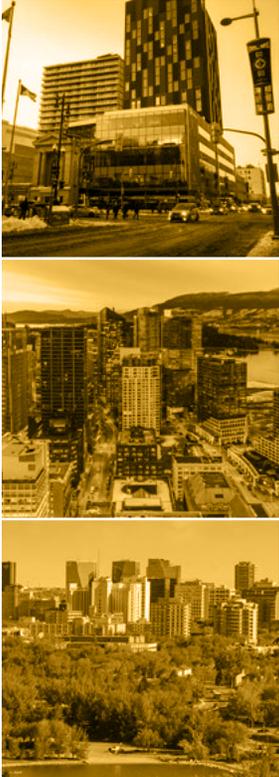
Nous plaçons pour une nouvelle approche transversale, adaptée au milieu et intergouvernementale pour combler ces lacunes, qui redéfinisse le rôle des organismes et des ordres de gouvernement existants. Pour ce faire, nous nous inspirons de la sagesse et de l'expérience des modèles qui ont été mis à l'essai dans divers pays, tant au Canada qu'à l'étranger :

Premièrement, les arrangements à trois niveaux, tels que les accords de développement urbain (ADU) en vigueur dans certaines villes canadiennes entre les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral, offrent une structure conceptuelle utile. Les ADU fédèrent les forces des différents ordres de gouvernement avec les secteurs communautaires et commerciaux d'une région ou d'un emplacement géographique précis. Les ADU ont été utilisés pour lutter contre des problèmes sociaux, tels que la pauvreté. Toutefois, leur attrait dans le contexte de l'entrepreneuriat réside dans leur capacité à faciliter le flux de connaissances « vers le sommet », c'est-à-dire depuis les gouvernements locaux et les organisations



LA SAGESSE
DES POLITIQUES
PUBLIQUES
DE LOCALISER
L'ÉLABORATION
DES STRATÉGIES
ET LA PRESTATION
DES PROGRAMMES
ÉCONOMIQUES EST
**DEPUIS LONGTEMPS
RECONNUE COMME
UNE PRATIQUE
EXEMPLAIRE
EN MATIÈRE DE
POLITIQUE ADAPTÉE
AU MILIEU. »»**

de base, par opposition au flux « vers la base », c'est-à-dire depuis les autorités fédérales et provinciales. Les ADU sont une réponse à la critique selon laquelle les répercussions des politiques sont limitées lorsque la coordination entre les différents ordres de gouvernement est mauvaise. Les ADU y parviennent en ralliant les participants autour d'objectifs communs, par opposition aux vastes stratégies descendantes¹².



Les accords urbains en vigueur dans des villes telles que Winnipeg, Vancouver et Regina présentent plusieurs caractéristiques communes. Parmi celles-ci :

1. La cible est une région géographique, et la méthodologie des participants s'appuie sur une compréhension ascendante des besoins, des capacités et des atouts locaux;
2. Les plans stratégiques sont élaborés par l'entremise du dialogue intergouvernemental et de consultations communautaires qui déterminent des projets précis; et
3. Les rôles et les responsabilités en matière de gestion et d'administration doivent être définis dès le départ, et cela est généralement assuré par un comité composé de représentants et représentantes des différents ordres de gouvernement.¹³

Les écrits font précisément allusion à l'application du modèle ADU pour une utilisation plus large dans la politique adaptée au milieu pour relever les défis dans les « regroupements thématiques » de collectivités – tels que les villes transfrontalières ou les collectivités isolées à industrie unique¹⁴.

Deuxièmement, les récents projets pilotes du modèle de « spécialisation intelligente » se sont révélés prometteurs pour utiliser les capacités et les atouts économiques régionaux pour atteindre des objectifs économiques localisés. La spécialisation intelligente ne consiste pas simplement à orienter une région vers un secteur industriel particulier, mais à créer les conditions nécessaires pour remédier aux liens manquants ou faibles entre les ressources en recherche et développement et en innovation et la structure sectorielle de l'économie¹⁵. L'avantage de la spécialisation intelligente réside dans le fait qu'elle peut être appliquée à une diversité de contextes économiques régionaux, alors que la focalisation sur les grappes tend à favoriser les villes¹⁶.

La spécialisation intelligente repose fondamentalement sur un processus de découverte entrepreneuriale – c'est-à-dire sur la détermination de ce qu'une région fait le mieux ou a le plus de chances de faire en termes d'innovation. C'est une approche adaptée au milieu qui s'appuie sur les atouts et les ressources disponibles pour une région et sur leurs défis socio-économiques précis, afin de déterminer ses possibilités de développement et de croissance¹⁷.

Dans l'ensemble, nous recommandons une restructuration des programmes gouvernementaux de soutien à l'entrepreneuriat et au développement des entreprises qui adapte les pratiques issues de la spécialisation intelligente et de l'expérience des ADU, permettant ainsi aux acteurs économiques locaux de jouer un rôle plus important dans l'élaboration du soutien aux entreprises et du développement économique. Nous pensons que cela est conforme aux soutiens institutionnels pour promouvoir l'activité entrepreneuriale décrits par Isenberg.

Pour ce faire, nous proposons que les gouvernements et les parties prenantes locales collaborent pour cartographier les bassins partageant des caractéristiques économiques communes et une zone géographique gérable, et créent de nouvelles sociétés de développement qui incluent des représentants et représentantes de la gouvernance des gouvernements civiques, autochtones, provinciaux et fédéral. Ces organisations – que nous avons baptisées sociétés d'action et de planification économiques locales (SAPEL) – seraient financées par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à condition qu'elles soumettent des plans stratégiques de développement économique pluriannuels qui tiennent compte des besoins de main-d'œuvre, des atouts économiques et de la capacité des entreprises locales.

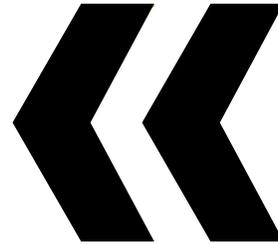
Les SAPEL seraient les successeurs des organismes locaux existants, tels que les Sociétés d'aide au développement des collectivités de l'Ontario¹⁸. Traditionnellement, les organismes locaux – particulièrement dans les centres moins peuplés – offrent une passerelle vers des programmes de financement classiques fournis par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, mais ils sont tenus de respecter les contraintes du programme de ces bailleurs de fonds. En revanche, les SAPEL seraient habilitées à mettre en place leurs propres structures de programmes et volets de financement, qui seraient financés annuellement en fonction des étapes définies dans leur plan stratégique de développement économique.

En outillant une société de développement économique régionale ou localisée de cette façon, la politique et les programmes de développement économique locaux deviendront nécessairement plus adaptés aux besoins locaux et plus transparents, tandis que les ordres supérieurs de gouvernement pourront désigner de vastes paniers de financement pour certains buts fonctionnels, confiant leur mise en œuvre aux décideurs et décideuses et aux stratégies locaux. Cette démarche donnera également un caractère officiel au rôle des dirigeants et dirigeantes municipales et autochtones dans le développement économique local – des intervenants et intervenantes qui, dans les petits centres,

ne possèdent souvent pas la capacité fiscale indépendante pour lancer une politique économique ou entrepreneuriale locale.

Nous n'envisageons pas cela comme une politique de « transfert » ou de déconcentration des pouvoirs, mais de symbiose. Dans ce modèle, nous voyons un rôle spécialisé pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans l'établissement de la politique de gouvernance, le soutien au renforcement des capacités du personnel et des conseils d'administration des SAPEL, et l'évaluation des plans stratégiques de financement. Nous pouvons illustrer les rôles distincts des SAPEL et des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux par l'entremise du processus de planification stratégique. Dans notre modèle, la forme d'un plan stratégique de développement économique doit être prescrite par le bailleur de fonds. Il devrait tenir compte du développement des compétences entrepreneuriales, des atouts économiques locaux et de l'identification d'investissements stratégiques pour les secteurs clés. Toutefois, le contenu exact et les programmes et initiatives précis définis dans ce plan directeur devraient reposer sur les facteurs et priorités locaux déterminés par la SAPEL.

Ce modèle tient compte des besoins particuliers des différentes régions (en effet, le bassin d'une SAPEL devrait être déterminé par les collectivités locales qu'elle dessert), et il permet aux structures de programmation et de financement de s'adapter aux circonstances et aux atouts économiques locaux. Bien qu'un premier projet pilote de cette restructuration puisse s'appuyer sur les organismes fédéraux de développement régional et commencer par leurs régions de prestation, nous prévoyons qu'une bonne transition vers un contrôle plus localisé du développement économique modifie le rôle à long terme de ces organismes et entraîne des changements dans les organigrammes fédéraux et provinciaux pour refléter leur rôle en matière de politique et de renforcement des capacités par rapport à la détermination des besoins et à la mise en œuvre des programmes.



NOUS PROPOSONS QUE LES GOUVERNEMENTS ET LES PARTIES PRENANTES LOCALES COLLABORENT POUR **CARTOGRAPHIER LES BASSINS PARTAGEANT DES CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES COMMUNES ET UNE ZONE GÉOGRAPHIQUE GÉRABLE**, ET CRÉENT DE NOUVELLES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT QUI INCLUENT DES REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES DE LA GOUVERNANCE DES GOUVERNEMENTS CIVIQUES, AUTOCHTONES, PROVINCIAUX ET FÉDÉRAL. »



Capital humain



Encourager l'apprentissage continu et le développement des compétences en intégrant la microaccréditation comme exigence pour bénéficier de subventions et de financement publics.

Au début 2020, le gouvernement de l'Ontario a lancé une campagne publicitaire pour attirer les travailleurs et travailleuses vers les métiers spécialisés et pour encourager les employeurs à embaucher plus d'apprentis et apprenties. Le slogan de la campagne, « Soyez du métier et lancez-vous dans une belle carrière », présentait les carrières dans les métiers spécialisés comme économiquement attrayantes et personnellement intéressantes. La province a investi en placements publicitaires dans des milieux non conventionnels, y compris des placements numériques, dans des salles de cinéma et restaurants Tim Hortons. Cette campagne visait à atteindre des objectifs de politique économique avec la sagesse marketing de toucher un public cible défini avec un message percutant¹⁹.

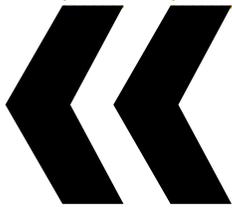
En matière de développement des compétences et de formation, les décideurs et décideuses politiques doivent s'inspirer de cette même sagesse et adapter leur offre de programmes aux contraintes de temps, à l'analyse coûts-avantages, à la philosophie éducative, à l'âge et au stade de vie de l'entrepreneur et entrepreneuse ou du et de la propriétaire de l'entreprise.

Le développement des compétences prendra une importance renouvelée après la pandémie et il incombera aux gouvernements de soutenir l'accroissement des compétences. Comme l'indique un article d'Options politiques de décembre 2020, les gouvernements doivent soutenir la relance des petites entreprises touchées par la pandémie non seulement par des leviers fiscaux, mais aussi par le mentorat et la littératie numérique²⁰.

Mais les possibilités d'éducation et de développement des compétences doivent être adaptées aux personnes qu'elles sont censées soutenir. Les gouvernements le reconnaissent de plus en plus. Par exemple, le gouvernement du Canada a fait part de son soutien aux méthodes alternatives et innovantes de développement des compétences. Dans son rapport de novembre 2020, intitulé *Le Canada – Une nation axée sur l'apprentissage*, une des priorités recensées est de « promouvoir, faciliter et valider le développement des compétences et la formation sous toutes leurs formes »²¹. Le rapport souligne également l'importance du développement des compétences pour les petites et moyennes entreprises (PME)²², notamment en encourageant les jeunes entrepreneurs et entrepreneuses à acquérir des compétences opérationnelles de base²³. Il indique que bien qu'il existe déjà de nombreuses initiatives pour aider les employeurs des petites entreprises – telles que les cliniques de développement des compétences, les incubateurs et les accélérateurs – il faut faire davantage pour rendre ces services accessibles aux petites communautés²⁴.

Évidemment, les compétences numériques détermineront l'avenir de nombreuses petites entreprises. Les Canadiens et Canadiennes semblent le reconnaître — les personnes interrogées indiquent que les Canadiens et Canadiennes pensent que les nouvelles technologies facilitent la création d'une entreprise, et la rendent plus flexible et plus compétitive²⁵. Pourtant, les propriétaires et les employés et employées de petites entreprises doivent faire face à des défis réels pour mettre à niveau leurs compétences ou rechercher des occasions d'éducation. Trouver du temps pour participer à des programmes d'enseignement technique ou postsecondaire traditionnels peut s'avérer difficile pour les personnes qui gèrent une entreprise, et trouver des fonds à investir dans les frais de scolarité et autres coûts d'éducation peut souvent être relégué au second plan face aux pressions opérationnelles quotidiennes. Pour d'autres, il peut être décourageant de chercher des sources de formation de bonne réputation ayant une portée et une orientation appropriées. De nombreux.ses entrepreneurs et entrepreneuses sont également autonomes par nature et sceptiques à l'égard des filières d'enseignement traditionnelles. Certain.e.s entrepreneurs et entrepreneuses ont également une impression négative de la salle de classe et remettent en question la contribution de l'éducation traditionnelle à leur réussite.

Mais cela ne signifie pas que le gouvernement doive renoncer à investir dans les possibilités d'éducation ou dans la mise à niveau des compétences pour une population par ailleurs motivée et économiquement productive. Cela signifie simplement qu'un nouveau mode de prestation est nécessaire. Nous plaillons pour que les gouvernements adoptent une nouvelle approche de l'éducation à l'entrepreneuriat qui élimine certaines de ces barrières tout en offrant une formation professionnelle pratique et nécessaire d'une manière qui soit intégrée aux autres soutiens gouvernementaux. La microaccréditation en ligne est une voie



LES MICRO-
ACCREDITATIONS
SONT DES
« MINIDIPLÔMES »
QUI **TÉMOIGNENT**
DE COMPÉTENCES,
DE CONNAISSANCES
OU D'EXPÉRIENCE
DANS UN DOMAINE
OU UNE CAPACITÉ
DONNÉ. »

idéale et constitue un moyen utile de renforcer le capital humain dans l'équation de l'entrepreneuriat.

Les microaccréditations sont des « minidiplômes » qui témoignent de compétences, de connaissances ou d'expérience dans un domaine ou une capacité donnée. Les microaccréditations ont tendance à avoir une portée plus étroite que la qualification traditionnelle telle que les diplômes ou les grades. Étant donné qu'elles peuvent être formulées pour se focaliser sur des compétences ou des capacités précises, elles offrent un format d'apprentissage flexible et digeste pour répondre à un paysage éducatif changeant et à la demande croissante de perfectionnement et de recyclage. Les microaccréditations sont apparues comme une alternative aux approches traditionnelles de l'apprentissage et peuvent fournir un moyen accéléré, ciblé et plus accessible d'acquérir des compétences pour les personnes à différents stades de l'avancement professionnel et même dans les régions les plus éloignées²⁶. Cela répond à un autre domaine de l'écosystème d'Isenberg en offrant des occasions d'éducation adaptées aux personnes qui en ont besoin.

Un des défis de la microaccréditation est qu'elle est peu connue et n'intéresse pas les employés et employées et les employeurs. Comme l'a fait remarquer Alex Usher, président de Higher Education Strategy Associates : « Une des nombreuses promesses non réalisées de la dernière décennie a été l'idée que les types de diplômes disponibles aux étudiants et étudiantes – les microaccréditations... – allaient se multiplier²⁷. » Toutefois, il poursuit en notant que si une grande entreprise comme LinkedIn devait proposer des microaccréditations, les organisations n'auraient pas besoin de déterminer comment valoriser chaque nouvelle microaccréditation, car LinkedIn aurait la capacité de suivre la trajectoire de carrière de chaque employé et employée qui obtient une accréditation donnée et de fournir des preuves tangibles de son utilité. Ainsi, affirme M. Usher, les microaccréditations seraient efficaces et pourraient remettre en question les programmes de diplômes et de grades existants si elles bénéficiaient d'une plateforme appropriée pour être largement

adoptées. Bien que cette approche soit ambitieuse, elle peut, appliquée à plus petite échelle, encore sensibiliser les employeurs aux microaccréditations et à leur utilité.

Dans l'abstrait, les microaccréditations sont une occasion, mais leur adoption dépendra de l'accélération de la reconnaissance de leur utilité par la société et l'industrie. Nous proposons que les programmes de subventions gouvernementaux (ceux qui soutiennent la création et le développement des petites entreprises et qui apportent un soutien direct aux entrepreneurs et entrepreneuses) intègrent les microaccréditations dans leur conception. Nous recommandons que les gouvernements intègrent les microaccréditations dans la structure des programmes de subventions et de financement gouvernementaux, en tant que critère d'admissibilité aux différents niveaux de financement, condition pour les portions subvention, ou exigence de retrait en tranches d'enveloppes budgétaires. Cela permettra aux gouvernements de faciliter directement le renforcement des capacités en tant qu'élément de la mise en œuvre des programmes existants. Ce faisant, les programmes gouvernementaux seront mieux calibrés pour atteindre leurs objectifs de renforcement des capacités.

Bien que la décision d'organiser des programmes de microaccréditation ou d'en héberger la plateforme soit une question administrative pour le gouvernement – particulièrement si l'accent est mis sur les modules de prestation en ligne – nous pensons que les gouvernements devraient travailler de concert avec les entités des secteurs public et privé pour élaborer un catalogue solide d'options pour les personnes qui cherchent à développer des compétences. Nous proposons que les bureaux existants du Réseau de développement des collectivités du Canada²⁸ dans les zones rurales et les bureaux de développement économique similaires ailleurs puissent fournir des orientations sur les compétences précises les plus nécessaires dans leurs milieux des affaires. Comme pour de nombreux éléments du développement économique et commercial, les organismes du secteur public et les organisations sans but lucratif qui mènent leurs activités étroitement avec leurs communautés sont les mieux placés pour éclairer le gouvernement sur les types de microaccréditations qui serviraient le mieux ces communautés.

À l'avenir, si les programmes de financement ou de soutien à l'entrepreneuriat sont développés au niveau local (comme le décrit la Recommandation 1), les ordres supérieurs de gouvernement pourraient exiger que la microaccréditation soit une composante obligatoire du mandat des SAPEL pour être admissible à un financement, mais aussi pour servir de mesure de contrôle de la qualité et de normalisation.

En supposant que le gouvernement fédéral continue à respecter sa promesse de fournir une connectivité à large bande à tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, une nouvelle focalisation sur les microaccréditations en ligne peut offrir à toutes les collectivités des possibilités équivalentes de développement des compétences tout en garantissant qu'il existe un éventail de diplômes suffisamment large pour répondre aux besoins et aux circonstances locaux. Cela aiderait les entreprises rurales, en particulier, à développer les compétences nécessaires pour accéder à de nouveaux marchés et à des occasions d'apprentissage qui ne sont pas habituellement disponibles à proximité de leur entreprise.



Étendre les programmes d'immigration existants pour créer un volet spécialisé dédié au repreneuriat pour mettre en relation les propriétaires d'entreprises dans les collectivités rurales éloignées et le talent récemment arrivé.

Le Bytowne, un cinéma indépendant local d'Ottawa, a récemment annoncé la fermeture définitive de ses portes. Bien que cette décision ait été en grande partie une conséquence du déclin économique, le propriétaire, en annonçant la fermeture du Bytowne, a également évoqué les difficultés à trouver un repreneur ou une repreneuse intéressé.e pour diriger l'entreprise – une perspective rendue plus difficile par la pandémie. Comme l'a fait remarquer le propriétaire dans son communiqué : « Il est encore possible que quelqu'un veuille reprendre l'entreprise Bytowne pour offrir un cinéma indépendant... mais ce scénario ne semble guère envisageable tant que nous ne sommes pas sortis de l'œil du cyclone pandémique²⁹. »

Le repreneuriat est un dilemme que les propriétaires d'entreprises partout au Canada ont de plus en plus de mal à gérer. Cette lutte est encore plus difficile pour les entreprises des collectivités rurales et éloignées, et elle va probablement s'aggraver pendant la période de ralentissement économique provoquée par la pandémie, car beaucoup de jeunes en âge de travailler optent pour un emploi qui demande peu d'investissements et promet un revenu stable.

Les statistiques sont déconcertantes : près de la moitié des entreprises rurales de l'Ontario ne disposent pas d'un plan de relève officiel, bien qu'environ quatre propriétaires sur dix aient l'intention de quitter leur entreprise au cours des cinq prochaines années³⁰. Un manque de planification rend difficile la transition des entreprises et pourrait entraîner des fermetures et des pertes d'emplois, ce qui aurait des répercussions négatives sur la durabilité et la vitalité des collectivités rurales et éloignées.

Le gouvernement du Canada soutient les entreprises des régions rurales et éloignées notamment en attirant les nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes. Le Canada utilise depuis longtemps l'immigration comme outil pour contrebalancer le vieillissement démographique, la diminution de la population et les pénuries du marché du travail. Ces dernières années, un accent particulier a été mis sur la nécessité de s'assurer que l'immigration soutienne non seulement les centres urbains, mais aussi les collectivités rurales et moins densément peuplées. Grâce à des mesures ciblées, telles que le Programme des candidats des provinces, le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique et le récent Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord (PPIRN), le gouvernement fédéral a essayé de distribuer les avantages de l'immigration aux petites communautés du Canada.

Le PPIRN, en particulier, met l'accent sur les petites collectivités (celles de moins de 100 000 habitants et habitantes). Le programme aide à mettre en relation les collectivités participantes et les travailleurs étrangers et travailleuses étrangères qualifié.e.s au moyen d'un modèle communautaire selon lequel le gouvernement fédéral et les collectivités définissent les critères d'admissibilité. Cette approche vise à s'assurer que l'immigration réponde aux besoins précis du marché du travail des petites collectivités du Canada³¹. Un de ces besoins qu'une collectivité participante pourrait combler par l'entremise du PPIRN est l'entrepreneuriat sous forme de transition d'entreprise – en sélectionnant les besoins du marché du travail qui remédient aux lacunes émergentes dans le milieu des affaires actuel.

Les politiques en matière d'immigration ne sont pas encore suffisamment bien élaborées pour relever ce défi. Nous plaignons pour qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada élargisse le PPIRN en créant un nouveau volet destiné à attirer les nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes possédant des compétences et des ambitions entrepreneuriales. Cela permettrait d'injecter de nouvelles ressources humaines et de nouveaux talents dans les collectivités ayant des besoins immédiats et précis – tout en soutenant le capital humain d'un écosystème entrepreneurial.

Le nouveau volet spécialisé que nous proposons attirerait et sélectionnerait des candidats et candidates désireux.ses de faire partie du plan de reprise (ou de rachat pur et simple) d'une entreprise locale dans une collectivité rurale ou éloignée. Les candidats et candidates pourraient initialement être amené.e.s au Canada en tant que travailleurs et travailleuses temporaires, et à ce titre, un candidat ou une candidate rejoindrait une entreprise locale en tant qu'employé ou employée, se familiariserait avec l'entreprise et s'établirait dans la collectivité. Une fois que le propriétaire ou la propriétaire de l'entreprise est prêt.e à prendre sa retraite et à céder l'entreprise, le travailleur ou la travailleuse temporaire pourrait être référé.e aux fins de la résidence permanente en vertu du nouveau volet du PPIRN. Il est important de noter que le programme peut faciliter une transition progressive de la propriété ou l'acquisition d'actions pour répondre aux besoins d'apprentissage du nouveau propriétaire ou de la nouvelle propriétaire et aux plans de retraite du propriétaire ou de la propriétaire sortante, tout en préparant l'entreprise à la réussite future.

Les nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes présentent un potentiel non réalisé pour l'économie des petites entreprises du Canada. Selon une étude de la Banque de développement du Canada, le taux d'entrepreneuriat chez les immigrants et immigrantes est plus du double de celui de la population née au Canada³². Cette aptitude pourrait être une aubaine pour les petites collectivités, où les entreprises existantes ont besoin de nouvelles mains et peuvent être acquises avec moins de ressources ou sur des marchés moins compétitifs. En poursuivant ces politiques, le gouvernement fédéral peut aider à lutter contre la diminution de la population dans les collectivités rurales tout en favorisant la continuité des activités et en prévenant les pertes d'emplois et la fermeture des petites entreprises.



Autoriser les emprunteurs et emprunteuses de prêts étudiants gouvernementaux à reporter leurs remboursements et à geler les intérêts pour une période de cinq ans pour permettre aux jeunes marginalisé.e.s de s'engager dans l'entrepreneuriat.

Peu après le début de la pandémie de la COVID-19, le gouvernement fédéral a gelé les remboursements des prêts étudiants pour près d'un million d'emprunteurs et emprunteuses dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants³³. Toutefois, en octobre 2020, six mois après le gel initial, alors que le Canada entrait dans la deuxième vague de la pandémie et qu'il restait encore de nombreux mois avant la mise au point d'un vaccin, le gel a été levé, et le recouvrement des prêts et l'accumulation d'intérêts ont repris. Bien que le report initial ait procuré à certain.e.s Canadiens et Canadiennes un soulagement immédiat, sa nature temporaire en a limité les effets, y compris des avantages à long terme tels que la stimulation de l'esprit d'entreprise chez les jeunes, particulièrement pour les jeunes marginalisées.

Bien que les chiffres de la dette étudiante au Canada soient modérés par rapport à ceux d'autres pays, les extrêmes coïncident avec certaines données démographiques. Nous savons que les diplômés et diplômées les plus endetté.e.s sont plus susceptibles de provenir de groupes marginalisés ou d'être socialement défavorisé.e.s. Les nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes, les étudiants et étudiantes de première génération, les personnes racisées, les étudiants et étudiantes autochtones et ceux et celles qui sont issu.e.s des codes postaux les plus pauvres apportent une part disproportionnée de la dette étudiante du Canada dans leur vie professionnelle³⁴ et sont donc moins susceptibles de choisir la voie de l'entrepreneuriat. En effet, la dette au moment de l'obtention du diplôme devient une barrière qui empêche de prendre des initiatives comportant un risque inhérent ou une incertitude financière, comme la création d'une entreprise, même si ces personnes peuvent être particulièrement bien placées pour repérer les marchés, les services ou les

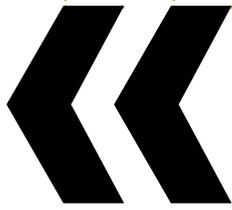
besoins sociaux qui ne sont pas satisfaits par les entreprises existantes. Pour d'autres personnes qui disposent de moyens limités, la perspective de créer une entreprise peut sembler peu judicieuse au regard de la façon dont elles envisagent les différents types d'emploi et de risque financier.

Cela se reflète dans les écrits. Selon un article publié dans la Harvard Business Review, la dette des étudiants et étudiantes empêche les millénariaux et millénariales de devenir entrepreneurs et entrepreneuses. L'article affirme que, bien qu'environ 60 % des millénariaux et millénariales se considèrent comme des entrepreneurs et entrepreneuses, moins de 4 % sont en fait des travailleurs indépendants et travailleuses indépendantes³⁵. De plus, le nombre de jeunes qui créent des entreprises ne cesse de diminuer depuis le milieu des années 1990, une situation qui ne devrait qu'empirer en raison de la pandémie³⁶. Comme le fait remarquer à juste titre Creig Lamb, analyste principal à l'Institut Brookfield pour l'innovation et l'entrepreneuriat de l'Université Ryerson : « Lancer une entreprise est risqué. Il est plus risqué de créer une entreprise en pleine pandémie. Démarrer une entreprise en pleine pandémie avec près de 18 000 \$ de dettes de prêts étudiants est encore beaucoup plus risqué.³⁷ »

Le montant de 18 000 \$ est une hypothèse optimiste. Selon Statistique Canada, en 2015, la dette moyenne d'un bachelier ou d'une bachelière au moment de l'obtention de son diplôme était de 28 000 \$³⁸. Depuis 2015, le coût moyen des droits de scolarité a augmenté d'environ 6,5 %³⁹, et encore plus pour les diplômes professionnels. Cette année, le coût moyen d'un MBA au Canada se situe entre 29 000 \$ et 51 000 \$, en plus des droits de scolarité du premier cycle. Encore une fois, on continue d'assister, dans les programmes gouvernementaux de prêts aux étudiants et étudiantes, à des concentrations de certains profils d'emprunteurs et emprunteuses et de certaines données démographiques parmi les personnes qui ont un niveau de dette élevé.

Une approche plus équitable du remboursement des prêts étudiants, axée sur l'exploitation de l'énergie, de la motivation et des obligations plus limitées des étudiants et étudiantes et des jeunes diplômés et diplômées, contribuerait positivement au nouveau paysage des affaires, tout en améliorant la mobilité sociale et en offrant des occasions économiques aux collectivités défavorisées.

Nous recommandons un report de cinq ans des remboursements du Programme canadien de prêts aux étudiants ou de l'accumulation des intérêts pour les diplômés et diplômées de l'enseignement postsecondaire qui se lancent dans des activités entrepreneuriales, telles que le lancement d'une entreprise au Canada ou la conclusion d'une entente pour l'acquisition d'une entreprise canadienne existante dans le cadre d'un plan de reprise pour cette entreprise. Cette mesure serait disponible sur demande, Emploi et Développement social Canada étant chargé d'identifier les documents ou les preuves appropriés de l'esprit d'entreprise. Il ne s'agit pas seulement d'une initiative de croissance des entreprises, mais d'une initiative d'équité visant à garantir que le milieu des jeunes entreprises canadiennes reste accessible à tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.



UNE APPROCHE PLUS ÉQUITABLE DU REMBOURSEMENT DES PRÊTS ÉTUDIANTS, **AXÉE SUR L'EXPLOITATION DE L'ÉNERGIE, DE LA MOTIVATION ET DES OBLIGATIONS PLUS LIMITÉES DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES ET DES JEUNES DIPLÔMÉS ET DIPLÔMÉES,** CONTRIBUERAIT POSITIVEMENT AU NOUVEAU PAYSAGE DES AFFAIRES, TOUT EN AMÉLIORANT LA MOBILITÉ SOCIALE ET EN OFFRANT DES OCCASIONS ÉCONOMIQUES AUX COLLECTIVITÉS DÉFAVORISÉES. »

Évidemment, cette initiative est une extension naturelle des efforts existants pour promouvoir l'équité et l'égalité des chances pour les futur.e.s entrepreneurs et entrepreneuses. Le gouvernement a déjà reconnu que les entrepreneurs et entrepreneuses et les futur.e.s entrepreneurs et entrepreneuses de certaines catégories démographiques font face à des barrières uniques sur le chemin de la réussite. Dans le plus récent discours du Trône, le gouvernement a pris l'engagement de soutenir l'autonomisation économique des groupes marginalisés par l'entremise d'investissements dans « le Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires, tout en s'efforçant de combler les lacunes dans les services destinés aux communautés autochtones », ainsi qu'en « accélérant la mise en œuvre de la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat », une initiative visant à « aider des femmes de tout le Canada à faire prospérer leurs entreprises⁴⁰ ».

Le gel des remboursements des prêts étudiants pourrait soutenir un petit nombre de diplômés et diplômées, issu.e.s pour la plupart de milieux marginalisés, mais il a néanmoins des répercussions importantes en encourageant l'esprit d'entreprise et en aidant les nouvelles entreprises dirigées par de jeunes diplômés et diplômées à réussir. Les futures permutations de cette caractéristique du programme pourraient offrir des options de remboursement en fonction des revenus pour les emprunteurs et emprunteuses dont les entreprises ont réussi, offrir une radiation de prêt pour les nouveaux diplômés et nouvelles diplômées dont les entreprises répondent aux objectifs de création d'emplois, ou offrir des conditions préférentielles pour les personnes dont les entreprises en démarrage se trouvent dans les régions ou les secteurs cibles.

Bien que notre recommandation sur les microaccréditations soutienne le développement du capital humain des personnes n'ayant pas complété d'enseignement postsecondaire, cette proposition veille à ce que notre écosystème entrepreneurial dispose également de cheminements appropriés pour les nouveaux diplômés et nouvelles diplômées.



Créer un nouveau volet dans le cadre de la Stratégie emploi et compétences jeunesse pour offrir aux jeunes des stages dans de petites entreprises ex-urbaines afin de faciliter le mentorat inversé et le développement des compétences en affaires.

Pour beaucoup de segments de la société canadienne, les répercussions durables de la pandémie de la COVID-19 seront probablement vastes et transformatrices. Pour d'autres, elles pourraient être dévastatrices.

Il est attendu que les jeunes⁴¹ soient un des groupes démographiques les plus touchés par la pandémie et subissent probablement les conséquences de la pandémie dans la société et l'économie pendant de nombreuses années. La Banque du Canada prévoit que les jeunes seront plus susceptibles que d'autres groupes de travailler dans les secteurs économiques les plus touchés par la pandémie⁴². De même, les recherches préliminaires de l'Organisation de coopération et de développement économiques indiquent que les fermetures d'écoles coûteront aux élèves du primaire et du secondaire jusqu'à 3 % de leurs revenus escomptés tout au long de leur vie, ce qui pourrait entraîner une baisse moyenne de 1,5 % du PIB annuel pour le reste du siècle. Les jeunes qui font déjà partie de la population active (ou



LES CAPACITÉS ET
LES APTITUDES
NUMÉRIQUES DES
JEUNES GÉNÉRATIONS
SONT **ESSENTIELLES**
À LA SURVIE DE
NOMBREUSES
PETITES ENTREPRISES
AU CANADA. **»»**

qui souhaitent la rejoindre) devront surmonter le double choc économique de la Grande Récession et de la pandémie de la COVID-19 au cours de leurs principales années de vie active.

Dans ce contexte, nous savons également que les compétences, les capacités et les aptitudes numériques des jeunes générations sont essentielles à la survie de nombreuses petites entreprises au Canada. Les propriétaires de petites entreprises le reconnaissent. Par exemple, Startup Canada a constaté que les propriétaires de petites entreprises sont enthousiastes à l'égard de la technologie, mais qu'ils et elles ont besoin d'aide pour en tirer parti⁴³. Ce défi est lié à un problème plus vaste dans les collectivités rurales, où le départ imminent à la retraite des propriétaires d'entreprises peut entraîner une pression économique sur leurs collectivités⁴⁴.

Pendant ce temps, les millénariaux et millénariales et les jeunes générations continuent de figurer en tête de liste dans les données démographiques sur l'utilisation des technologies – notamment la technologie mobile et les médias sociaux⁴⁵. Il est révélateur que plus de 44 % des commerçants et commerçantes qui utilisent Shopify, une des principales plateformes mondiales de commerce électronique, sont âgés de 18 à 34 ans⁴⁶. Pourtant, de nombreux jeunes sont incapables de trouver des possibilités d'acquérir des compétences de base en affaires ou de trouver des mentors en affaires, un besoin reconnu par Futurpreneur Canada⁴⁷.

Pour répondre à certains des défis économiques et de l'emploi que les jeunes doivent relever, le gouvernement fédéral a pris de nouvelles mesures et élargi les programmes d'emploi et de stages existants. Dans le discours du Trône de septembre 2020, le gouvernement s'est engagé à « renforcer considérablement la Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ) pour offrir plus d'expériences professionnelles rémunérées aux jeunes Canadiens l'an prochain ». Sous l'égide de la SECJ, le gouvernement fédéral accorde des fonds aux employeurs désireux d'embaucher des jeunes. La SECJ finance des emplois et des stages en faveur des étudiants et étudiantes et des jeunes diplômés et diplômées dans divers secteurs, notamment les organismes sans but lucratif, le développement international et les STIM⁴⁸.

Nous pensons que ce programme peut encore être amélioré, de sorte qu'il puisse fournir une base utile pour répondre aux besoins des petites entreprises qui ont besoin d'innovation et à ceux des jeunes entrepreneurs et entrepreneuses qui ont besoin de possibilités, d'emploi et de perfectionnement des compétences. Nous notons, en particulier, la nécessité de créer des possibilités d'emploi pour les jeunes des collectivités rurales et éloignées, et de soutenir les petites entreprises en milieu rural qui font face à une transition imminente ou aux pivots de la modernisation.

Pour relever ces défis, nous recommandons la mise en place d'un programme dédié qui permette de fournir des fonds aux petites entreprises ex-urbaines⁴⁹ afin que celles-ci embauchent des jeunes dans des modèles d'emploi de mentorat inversé. Ce volet dédié de la SECJ pourrait être mis en œuvre en partenariat avec des agences de développement

économique pour aider à cerner des candidats et candidates d'affaires potentiels lorsqu'un placement s'avérerait fructueux pour les deux parties.

Nous pensons que les organismes locaux sont les mieux placés pour cerner les possibilités de mentorat inversé dans leurs régions ou collectivités de prestation. Ces possibilités auraient pour objectif d'aider les entreprises établies – tout en mettant un accent sur les petites entreprises et les entreprises individuelles, les boutiques et les petits prestataires de services – à se développer en associant de jeunes talents à la gestion établie. En accord avec la recommandation sur les microaccréditations mentionnée ci-dessus (Recommandation 2), nous proposons un modèle selon lequel les jeunes embauchés seraient sélectionnés en fonction de compétences qui répondent aux besoins de l'entreprise, notamment le rythme de croissance des ventes en ligne, le marketing des médias sociaux, l'image de marque ou le design intérieur ou industriel. En échange, le ou la propriétaire ou le ou la gestionnaire offrirait une expérience immersive où les jeunes apprendraient les bases de leur entreprise ou de leur industrie.

Nous recommandons en outre de rendre ce nouveau volet de la SECJ plus inclusif. Par exemple, les étudiants et étudiantes internationaux ne sont pas admissibles pour un placement dans un programme financé par la SECJ. Si la justification politique de cette démarche est claire (étant donné que l'objectif de la SECJ est de soutenir l'accès des jeunes Canadiens et Canadiennes aux possibilités d'emploi au Canada), le volet consacré à la mise en relation des entreprises dans les petites zones ex-urbaines devrait inclure les étudiants et étudiantes internationaux dans ses critères d'admissibilité. Le gouvernement fédéral compte déjà sur l'immigration pour aider à remédier à la diminution de la population dans les petites collectivités⁵⁰. De nombreux étudiants et étudiantes internationaux finissent par devenir des résidents et résidentes permanentes. L'accès aux possibilités d'emploi pour les étudiants et étudiantes internationaux est un moyen supplémentaire pour le gouvernement fédéral de tirer parti de l'immigration pour favoriser le rétablissement dans les petites collectivités.

Dans l'ensemble, un volet consacré au placement des jeunes dans les petites entreprises des collectivités ex-urbaines offrirait non seulement tous les avantages traditionnels d'un programme d'emploi pour les jeunes, tels que le perfectionnement des compétences et l'expérience professionnelle, mais permettrait aussi aux jeunes de se familiariser avec les petites collectivités du Canada. En même temps, les entreprises établies et présentes sur le marché recevraient une main-d'œuvre talentueuse et bénéficieraient de possibilités de mentorat inversé. Le volet pourrait également permettre de soutenir les efforts de repreneuriat, contribuant ainsi à assurer la viabilité des petites collectivités partout au Canada.



Accès au marché



Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devraient élaborer des politiques qui amènent les acheteurs publics locaux à adopter des politiques d'approvisionnement axées sur l'entrepreneuriat.

Une grande partie de la politique sur l'entrepreneuriat met l'accent sur la création d'entreprises et la mise au point de services qui répondent mieux aux exigences du marché et aux besoins des consommateurs et consommatrices. Toutefois, une approche plus globale et plus équitable devrait également prendre en compte les outils dont dispose le gouvernement pour favoriser la création d'entreprises nouvelles ou innovantes en équilibrant également la demande et l'offre de l'équation.

Au Canada, les gouvernements sont responsables de centaines de milliards en dépenses chaque année. À elles seules, les dépenses du gouvernement fédéral s'élevaient à plus de 21 % du PIB en 2019⁵¹. Bien que toutes ces dépenses ne soient pas consacrées à l'achat de biens et de services, il est évident que les acheteurs publics – fédéraux, provinciaux/territoriaux et locaux – sont des acteurs majeurs de l'économie canadienne. La façon dont les politiques gouvernementales d'approvisionnement sont structurées peut déterminer quelles entités commerciales sont capables de rivaliser pour obtenir ces revenus.

L'approvisionnement social est un modèle conceptuel susceptible de rendre l'offre du marché plus favorable à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises. L'approvisionnement social s'efforce d'atteindre des objectifs sociaux, économiques et de main-d'œuvre en modifiant le processus d'approvisionnement. Pour les acheteurs publics, les objectifs sociaux se reflètent généralement dans la politique d'approvisionnement et peuvent inclure des composantes telles que la diversité de la chaîne d'approvisionnement et le

perfectionnement de la main-d'œuvre. Selon Buy Social Canada, l'approvisionnement social fait de l'approvisionnement plus qu'une transaction financière et un investissement dans le capital communautaire qui génère des bénéfices économiques intentionnels⁵². L'approvisionnement social permet de reconnaître que chaque achat a des répercussions économiques, environnementales et sociales, et que par l'entremise des politiques, nous pouvons exploiter ces répercussions pour atteindre les objectifs des collectivités.

La raison pour laquelle les modèles de l'approvisionnement social peuvent être utiles pour stimuler l'entrepreneuriat dans diverses économies locales est qu'il n'existe pas de définition claire de ce qui est et n'est pas un objectif social. Par exemple :



La Ville de Vancouver exige désormais des promoteurs de sites de grande envergure qu'ils concluent des accords sur les avantages pour la collectivité, s'engagent à mettre 10 % des nouveaux emplois de premier échelon à la disposition des habitants et habitantes de Vancouver et achètent au moins 10 % des biens et services à des entreprises locales qui ont des répercussions sociales et environnementales positives sur la ville ou qui sont détenues en majorité par des personnes appartenant à des groupes en quête d'équité⁵³. En mettant en œuvre cette politique, Vancouver cherche à réduire la pauvreté et à atteindre les objectifs de développement économique définis dans sa stratégie pour une ville saine⁵⁴.

Les gouvernements fédéral et ontarien ont adopté des politiques d'approvisionnement qui favorisent le développement économique des Autochtones, tout en augmentant les possibilités des entreprises appartenant aux membres des Premières Nations, aux Métis et aux Inuits⁵⁵. Par exemple, la Stratégie fédérale d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones précise que les contrats qui servent une population principalement autochtone sont réservés à la concurrence entre les entreprises autochtones, notamment lorsqu'il existe une capacité autochtone⁵⁶. (Il est à noter que le gouvernement fédéral a négocié des exceptions précises pour ces allocations dans des accords commerciaux pertinents).



Le programme d'approvisionnement social de la Ville de Toronto s'efforce d'attirer une main-d'œuvre plus diversifiée qui répond aux compétences et aux demandes d'embauche des employeurs de la ville. Le volet sur la diversité de la chaîne d'approvisionnement s'applique aux bons de commande d'un montant compris entre 3 000 \$ et 100 000 \$, tandis que les exigences en matière de perfectionnement de la main-d'œuvre s'appliquent aux demandes de propositions et aux appels d'offres dont le montant est supérieur à 5 millions de dollars⁵⁷.

Les petites collectivités peuvent également recourir à l’approvisionnement social. Le Village de Cumberland (3 700 habitants et habitantes), sur l’île de Vancouver, a adopté des politiques d’approvisionnement qui obligent l’acheteur à envisager la façon dont un achat pourrait être utilisé pour améliorer le bien-être économique, social et environnemental de la collectivité, pour améliorer l’accès aux micro et petites entreprises ou aux entreprises sociales, et pour promouvoir l’innovation⁵⁸. Cette politique précise que les décisions d’achat doivent répondre au double critère de l’avantage économique et traduire la volonté d’atteindre des résultats stratégiques pour la collectivité⁵⁹.

De même, nous considérons que la politique d’approvisionnement social est un élément important du soutien à l’entrepreneuriat post-COVID, car elle permet de répondre aux besoins et aux priorités locales. Bien que de nombreux.ses Canadiens et Canadiennes aient déploré le fait que les règles de confinement pendant la pandémie aient fait le plus grand nombre de victimes parmi les propriétaires de petites entreprises, on peut dire qu’il y a une volonté politique dans tout le pays d’offrir de meilleures possibilités aux petites entreprises dans le cadre de la relance économique du Canada.

Par conséquent, nous recommandons que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux poursuivent ces objectifs en adoptant de nouvelles approches pour le financement par projet des gouvernements locaux. Nous voyons cela sous la forme de politiques ou de règles de financement qui incitent à l’adoption et à l’utilisation de politiques d’approvisionnement intégrant des objectifs de développement et de soutien des entreprises locales comme critère d’évaluation des offres et des propositions. Par exemple, la politique d’approvisionnement d’une municipalité peut inviter un soumissionnaire à se prononcer sur l’atteinte des objectifs suivants :

- 1 **la façon dont le soumissionnaire soutiendra le recyclage de la main-d’œuvre locale;**
- 2 **la façon dont la livraison des biens ou services par le soumissionnaire soutiendra les petites entreprises;**
- 3 **la façon dont le soumissionnaire soutiendra les entreprises sociales locales;**
- 4 **le nombre de stages ou d’apprentissages en gestion que le soumissionnaire créera dans la communauté; ou**
- 5 **la mesure dans laquelle le soumissionnaire s’approvisionnera auprès de petites entreprises locales au cours de ses cinq premières années d’activité.**

Nous proposons que l'admissibilité au financement provenant des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux soit basée sur une politique d'approvisionnement local incluant des mesures visant à apporter des avantages aux entreprises locales, aux entreprises sociales et aux entreprises appartenant aux minorités – ou qui promeut le perfectionnement des compétences entrepreneuriales ou en affaires. Les buts ou objectifs précis peuvent être définis par l'acheteur local, à condition qu'il y ait une intention claire de soutenir de nouvelles entreprises, le perfectionnement des compétences, la création de nouveaux produits ou des entrepreneurs et entrepreneuses locaux. Souvent, ces avantages se produisent au deuxième ou troisième niveau d'un grand projet, et les entreprises soumissionnaires devront rechercher activement ou créer des partenariats locaux qui prennent en considération les dimensions sociales d'une proposition ou d'un processus d'appel d'offres.

Cette proposition présente un cadre « prêt-à-l'emploi » pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, car il leur permettra d'atteindre les objectifs nationaux en matière de développement des petites entreprises et de promouvoir l'équité dans l'entrepreneuriat, tout en permettant aux gouvernements locaux de définir les particularités de sorte qu'elles soient conformes aux objectifs sociaux ou économiques locaux. Selon Isenberg, cela permet d'injecter des politiques habilitantes et de nouveaux points d'accès au marché dans l'écosystème entrepreneurial.

Comme point de départ, nous proposons le Fonds de la taxe sur l'essence fédéral comme vecteur pour inciter les gouvernements locaux à intégrer des objectifs d'approvisionnement social dans leurs politiques. Le Fonds de la taxe sur l'essence fournit des fonds aux provinces et territoires, qui les transmettent aux municipalités pour soutenir les priorités en matière d'infrastructures. Le Fonds fournit plus de 2 milliards de dollars chaque année à 3 600 collectivités partout au Canada et soutient environ 4 000 projets par an⁶⁰. Les collectivités assurent une meilleure affectation des fonds et peuvent faire des investissements stratégiques dans 18 catégories, notamment les routes et les ponts, le renforcement des capacités, les réseaux à large bande et la connectivité, les loisirs et le tourisme locaux. Le large éventail de projets admissibles ouvre la porte à d'importantes possibilités d'entrepreneuriat local, qui peuvent être soutenues par l'adoption d'une politique d'approvisionnement axée sur l'entrepreneuriat ou la création d'entreprises comme critère d'admissibilité pour les municipalités désireuses de recevoir un financement par l'entremise du Fonds de la taxe sur l'essence fédéral. Cela signifie que lorsqu'un processus d'approvisionnement est enclenché pour l'un de ces projets, les entreprises locales établies et les entreprises en démarrage peuvent en bénéficier.

Le leadership fédéral sur cette proposition se justifie en partie par la nécessité d'orienter les petits gouvernements et organismes ayant moins d'expertise dans les lois concernées. L'approvisionnement dans le secteur public est complexe, et plusieurs acheteurs sont réticents à s'écarter des méthodes traditionnelles de notation financière. Les ressources fédérales peuvent être utilisées pour fournir des ressources et du matériel didactique aux gouvernements locaux. Les politiques d'approvisionnement social devront être non seulement ouvertes et suffisamment souples pour tenir compte des différents types d'achats, mais aussi conçues pour s'assurer que les processus d'approvisionnement ne soient pas contraires aux lois provinciales sur la discrimination des entreprises ou aux accords commerciaux. Les appels d'offres, en particulier, doivent rester ouverts à tous les soumissionnaires et peuvent comporter des critères sociaux et des énoncés explicites indiquant qu'un pourcentage défini de l'évaluation des offres comprendra la réponse du soumissionnaire à ces critères.



Dans le présent rapport, nous avons présenté six recommandations en matière de politiques qui visent à renforcer l'écosystème entrepreneurial du Canada en améliorant les politiques, les programmes ou les structures de gouvernance existants. Bien que ces recommandations reconnaissent la forte culture entrepreneuriale et les possibilités fiscales de l'écosystème entrepreneurial au Canada, elles décrivent de nouvelles approches qui renforceront le capital humain, l'accès au marché, les politiques habilitantes et les soutiens institutionnels pour l'entrepreneuriat et les petites entreprises.

Les options que nous présentons ne sont pas des prescriptions précises. Il s'agit d'efforts visant à décrire des modèles réalisables, fondés sur les écrits, qui peuvent être mis en œuvre rapidement et efficacement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Ces options prévoient divers degrés de planification stratégique adaptée aux besoins locaux et au milieu, d'autodétermination, d'identification des besoins et de priorisation économique dans le cadre d'une stratégie nationale probante. Nous avons particulièrement pris soin de réfléchir aux défis uniques que doivent relever les collectivités rurales, isolées et nordiques tout au long de cette procédure, et à la façon dont ces permutations de politiques pourraient mieux répondre à leurs besoins en matière d'entrepreneuriat, de viabilité des entreprises et de développement économique.

L'histoire du Canada continue d'être définie par sa géographie et par les atouts et les possibilités économiques disparates de dix provinces, trois territoires, six fuseaux horaires et d'innombrables compétences régionales et locales. Dans ces pages, nous avons esquissé un nouveau chapitre de cette histoire qui commence avec notre relance post-COVID. Il s'agit d'un chapitre qui respecte et répond mieux aux divers besoins économiques des collectivités et des entrepreneurs et entrepreneuses canadiens, tout en établissant un lien entre les politiques appliquées dans le cadre des objectifs politiques et les programmes gouvernementaux existants.

REFERENCES

- 1 Clemens, Jason, Fuss, Jake. (2020). « Insights from the text of the throne speech ». Institut Fraser (24 septembre 2020). <https://www.fraserinstitute.org/blogs/insights-from-the-text-of-the-throne-speech>
- 2 Speer, Sean, Ahmed, Weseem. (2020). « L'avenir du travail au Canada : une approche adaptée au lieu ». Forum des politiques publiques (juin 2020). <https://ppforum.ca/wp-content/uploads/2020/06/UneApprocheAdapte%CC%81eAulieu-FPP-Juin2020-FR.pdf>
- 3 Isenberg, Daniel. (2011). « Introducing the Entrepreneurship Ecosystem: Four Defining Characteristics ». Forbes (25 mai 2011). <https://www.forbes.com/sites/danisenberg/2011/05/25/introducing-the-entrepreneurship-ecosystem-four-defining-characteristics/?sh=6410ae535fe8>
- 4 Statistique Canada. (2019). « Principales statistiques relatives aux petites entreprises – janvier 2019 » https://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/fra/h_03090.html. Il convient de noter que ce rapport définit une petite entreprise comme une entreprise comptant de 1 à 99 employés et employées.
- 5 Zubairi, Amira. (2016). « Survey: 21% of Canadian small business owners started after losing their job ». Betakit (27 septembre 2016). <https://betakit.com/survey-21-of-canadian-small-business-owners-started-after-losing-their-job/>
- 6 Gouvernement du Canada. (2020). « Subvention salariale d'urgence du Canada ». Gouvernement du Canada (1er décembre 2020). <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-urgence.html>
- 7 Gouvernement du Canada. (2020). « Prestation canadienne d'urgence ». Gouvernement du Canada (3 décembre 2020). <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application.html>
- 8 Le Fonds d'aide et de relance régionale (FARR), organisme de développement économique fédéral, n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Par exemple, FedNor a fourni sa part du FARR par l'entremise des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) du Nord de l'Ontario : http://fednor.gc.ca/eic/site/fednor-fednor.nsf/fra/h_fn04591.html
- 9 Blake, Raymond B. (2003). Regional and Rural Development Strategies in Canada: The Search for Solutions (mars 2003), page 189.
- 10 Conteh, Charles. (2015). « FedNor : Il faut simplement que ce soit libre ». Institut des politiques du Nord (Rapport no 5, juin 2015). https://www.northernpolicy.ca/upload/documents/publications/reports-new/conteh_fednor-fr.pdf
- 11 Infrastructure Canada. (2019). « Possibilités rurales, prospérité nationale ». Infrastructure Canada (juin 2019), page 23. <https://www.infrastructure.gc.ca/alt-format/pdf/rural/rural-strat-fra.pdf>
- 12 Bradford, Neil, (2005). Place-based Public Policy: Towards a New Urban and Community Agenda for Canada (mars 2005), page 40. https://ccednet-rcdec.ca/sites/ccednet-rcdec.ca/files/place-based_pub_policy.pdf
- 13 Ibid, pages 41-42.
- 14 Ibid, pages 44.
- 15 Foray, Dominique, David, Paul A., Hall, Bronwyn H. (2011). « Smart specialization: From academic idea to political instrument, the surprising career of a concept and the difficulties involved in its implementation ». Management of Technology & Entrepreneurship Institute Working Paper (novembre 2011), page 5.
- 16 Mastroeni, Michele. (2018). « Smart specialization in non-metro Canadian regions ». Proceedings of RSD7: Relating Systems Thinking and Design 7 (conférence tenue du 23 au 26 octobre, 2018), diapositives de présentation à la page 11. http://openresearch.ocadu.ca/id/eprint/2680/1/Mastroeni_Slides_2018.pdf

- 17 Commission européenne. (2020). « What is Smart Specialisation? » Commission européenne (10 mai 2020). <https://s3platform.jrc.ec.europa.eu/what-is-smart-specialisation->
- 18 Les organisations que les SAPEL remplaceront, le cas échéant, devraient varier selon la compétence ou la région, et pourraient faire l'objet d'une transition progressive pour maintenir la capacité organisationnelle et garantir les investissements dans les ressources humaines pour le développement économique local.
- 19 « Ontario launches ad campaign to attract workers to skilled trades ». Manufacturing Automation (13 janvier 2020) <https://www.automationmag.com/ontario-launches-ad-campaign-to-attract-workers-to-skilled-trades/>. Ce qui n'est pas sans rappeler les campagnes de recrutement multimédia à fort impact menées par les Forces armées canadiennes ces dernières années.
- 20 Rossi, Rocco, Dessanti, Claudia. (2020). « With no silver bullet, here's how small business can bounce back ». Options politiques (18 décembre 2020). <https://policyoptions.irpp.org/magazines/december-2020/with-no-silver-bullet-heres-how-small-businesses-can-bounce-back/>
- 21 Le Canada – Une nation axée sur l'apprentissage : Une main-d'œuvre qualifiée et souple, prête à définir l'avenir. Conseil des Compétences futures, gouvernement du Canada (novembre 2020), page 37. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/competences-futures/rapport-nation-apprentissage.html>
- 22 Les PME sont les petites et moyennes entreprises. Au Canada, les PME sont généralement considérées comme des entreprises comptant jusqu'à 499 employés et employées. À notre avis, ce concept n'est généralement pas utile pour décrire les petites entreprises et les jeunes pousses, étant donné la taille que pourrait avoir une PME selon cette définition.
- 23 Le Canada – Une nation axée sur l'apprentissage : Une main-d'œuvre qualifiée et souple, prête à définir l'avenir, Conseil des Compétences futures, gouvernement du Canada (novembre 2020). <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/competences-futures/rapport-nation-apprentissage.html>
- 24 Le Canada – Une nation axée sur l'apprentissage : Une main-d'œuvre qualifiée et souple, prête à définir l'avenir, Conseil des Compétences futures, gouvernement du Canada (novembre 2020). <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/competences-futures/rapport-nation-apprentissage.html>
- 25 Zubairi, Amira. (2016). « Survey: 21% of Canadian small business owners started after losing their job ». Betakit (27 septembre 2016). <https://betakit.com/survey-21-of-canadian-small-business-owners-started-after-losing-their-job/>
- 26 Kato, Shizuka, Galán-Muros, Victoria, Weko, Thomas. (2020). « The Emergence of Alternative Credentials ». Document de travail de l'OCDE sur l'éducation n° 216, Organisation de coopération et de développement économiques (10 mars 2020). [https://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=EDU/WKP\(2020\)4&docLanguage=En](https://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=EDU/WKP(2020)4&docLanguage=En)
- 27 Usher, Alex. (2018). « LinkedIn and the Future of New Credentials ». Higher Education Strategy Associates. <https://higheredstrategy.com/linkedin-and-the-future-of-new-credentials/>
- 28 Réseau de développement des collectivités du Canada. <https://communityfuturescanada.ca/fr/accueil/>
- 29 Courriel du cinéma Bytowne, daté de décembre 2020 <https://myemail.constantcontact.com/All-good-things-must-come-to-an-end.html?soid=1102316637554&aid=4DEbLzGBozc>
- 30 « Business Ownership Succession ». Rural Ontario Institute <https://www.ruralontarioinstitute.ca/knowledge-centre/info-briefs/business-ownership-succession>.

REFERENCES

- 31 « Nouveau programme fédéral de l'immigration pour appuyer les emplois de la classe moyenne dans les communautés nordiques et rurales ». Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, (24 janvier 2019). <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2019/01/nouveau-programme-federal-de-limmigration-pour-appuyer-les-emplois-de-la-classe-moyenne-dans-les-communautés-nordiques-et-rurale.html>
- 32 Bouchard, Isabelle, Bédard-Maltais, Pierre-Olivier. (2020). « Un monde d'entrepreneurs : BDC Étude ». Banque de développement du Canada. http://publications.gc.ca/collections/collection_2020/bdc/CC143-22-2019-fra.pdf
- 33 « Une nouvelle mesure d'exemption d'intérêts fournira une aide essentielle aux bénéficiaires d'un prêt d'études canadien en congé parental ou en congé de maladie ». Emploi et Développement social Canada, (7 octobre 2020). <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2020/10/l.html>
- 34 Lamb, Creig. (2020). « Could alleviating student debt be the key to restarting Canada's entrepreneurial engine? » Globe and Mail (4 novembre 2020). <https://www.theglobeandmail.com/business/commentary/article-could-alleviating-student-debt-be-the-key-to-restarting-canadas/>
- 35 Revzin, Vadim, Revzin, Sergei. (2019). « Student Debt Is Stopping U.S. Millennials from Becoming Entrepreneurs ». Harvard Business Review (26 avril 2019). <https://hbr.org/2019/04/student-debt-is-stopping-u-s-millennials-from-becoming-entrepreneurs>
- 36 Cao, Shutao, Salameh, Mohanad, Seki, Mai, St-Amant, Pierre. (2015). « Trends in Firm Entry and New Entrepreneurship in Canada ». Document d'analyse 2015-11, Banque du Canada (octobre 2015). <https://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2015/10/dp2015-11.pdf>
- 37 Lamb, Creig. (2020). « Could alleviating student debt be the key to restarting Canada's entrepreneurial engine? » Globe and Mail (4 novembre 2020). <https://www.theglobeandmail.com/business/commentary/article-could-alleviating-student-debt-be-the-key-to-restarting-canadas/>
- 38 « Dettes d'études de toutes sources, selon la province d'études et le niveau d'études ». Tableau 37-10-0036-01, Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710003601&request_locale=fr
- 39 Duffin, Erin. (2020). « Average undergraduate tuition fees for Canadian citizens in Canada from 2006 to 2020 ». Statista (6 octobre 2020). <https://www.statista.com/statistics/542989/canadian-undergraduate-tuition-fees/>
- 40 Discours du Trône. (23 septembre 2020). <https://www.canada.ca/fr/conseil-privé/campagnes/discours-trone/2020/canada-fort-resilient.html>
- 41 Nous définissons les jeunes comme étant des personnes âgées de 16 à 28 ans, ce qui correspond à la tranche d'âge utilisée par Statistique Canada : <https://www.youthpolicy.org/factsheets/country/canada/>
- 42 Banque du Canada. (2021). Rapport sur la politique monétaire – janvier 2021, page 14. <https://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2021/01/rpm-2021-01-20.pdf>
- 43 Eric Emin, W. (26 novembre 2017). SMBs excited about technology, but need help taking advantage, Startup Canada finds. IT World Canada. <https://www.itworldcanada.com/article/smb-excited-about-technology-but-need-help-taking-advantage-startup-canada-finds/399086>

- 44 Comme indiqué plus haut, 40 % des propriétaires de petites entreprises prévoient se retirer de leur activité au cours des cinq prochaines années et, dans les zones rurales, près de la moitié n'ont pas de plan d'entreprise ou de plan de relève officiel. Voir Rural Ontario Institute, Business Ownership Succession. <https://www.ruralontarioinstitute.ca/knowledge-centre/info-briefs/business-ownership-succession>.
- 45 Emily A., V. (9 septembre 2019). Millennials stand out for their technology use, but older generations also embrace digital life. Pew Research Center. <https://www.pewresearch.org/fact-tank/2019/09/09/us-generations-technology-use/>.
- 46 Shopify. (1er août 2017). Leading the future of commerce, Shopify celebrates major company milestone. . <https://news.shopify.com/shopify-now-powers-over-500-000-businesses-in-175-countries#>
- 47 Futurpreneur Canada, Mentorat. <https://www.futurpreneur.ca/fr/mentoring/>.
- 48 Les STIM sont des programmes d'études basés sur les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques.
- 49 Il s'agit des zones situées en dehors des villes, mais ce paramètre peut être défini en fonction des priorités du gouvernement.
- 50 Voir, par exemple, Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord : au sujet du Programme pilote. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/programme-pilote-immigration-rurale-nord.html>.
- 51 TheGlobalEconomy.com, Canada: Government spending, percent of GDP. https://www.theglobaleconomy.com/Canada/government_size/
- 52 Buy Social Canada, What Is Social Procurement? <https://www.buysocialcanada.com/what-is-social-procurement>.
- 53 Ville de Vancouver, Community Benefit Agreements. <https://vancouver.ca/people-programs/community-benefit-agreements.aspx>.
- 54 Ville de Vancouver, Health City Strategy: our goals. <https://vancouver.ca/people-programs/healthy-city-strategy.aspx>.
- 55 Gouvernement de l'Ontario, Programme d'approvisionnement auprès des Autochtones : présenter des offres pour des contrats du gouvernement. <https://www.ontario.ca/fr/page/entreprises-autochtones-presenter-des-offres-pour-des-contrats-du-gouvernement>; Affaires autochtones et du Nord Canada, Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA). <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100032802/1610723869356>.
- 56 Affaires autochtones et du Nord Canada. (21 juillet 2014). Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones : Brochure. <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100032802/1610723869356>
- 57 Ville de Toronto, Social Procurement Program. <https://www.toronto.ca/business-economy/doing-business-with-the-city/social-procurement-program/>.
- 58 Village de Cumberland. (22 janvier 2019). Social Procurement. <https://cumberland.ca/social-procurement/>.
- 59 Ibid.
- 60 Infrastructure Canada. Fonds de la taxe sur l'essence fédéral. <https://www.infrastructure.gc.ca/plan/gtf-fte-fra.html>.



À PROPOS DE FPP



Le Forum des politiques publiques (FPP) rassemble différents participants au processus d'élaboration des politiques. Il leur offre une tribune pour examiner des questions et apporter de nouveaux points de vue et de nouvelles idées dans le débat sur les politiques. Nous croyons que l'élaboration de bonnes politiques rendra le Canada meilleur.

© 2020, FORUM DES POLITIQUES PUBLIQUES
1400 - 130, RUE ALBERT
OTTAWA, ON, CANADA, K1P 5G4
613.238.7858



ppforum.ca



[@ppforumca](https://twitter.com/ppforumca)

OPTIONS DE POLITIQUES ADAPTÉES AU MILIEU POUR
L'ENTREPRENEURIAT DANS UN CANADA POST-COVID :
ISBN: 978-1-77452-070-3

À PROPOS D'ACTION CANADA



Au cours du Fellowship d'Action Canada de 10 mois, les fellows augmentent leurs capacités de leadership, développement de connexions à vie avec des gens et des communautés à travers le pays et font la promotion de l'implication citoyenne parmi tous les Canadiens. Depuis 2017, le Forum des politiques publiques et Action Canada travaillent ensemble pour étendre cet accélérateur de leaders émergents de premier plan au Canada.



actioncanada.ca



[@actioncanada](https://twitter.com/actioncanada)

MERCI À NOS PARTENAIRES

Canada 



POWER CORPORATION
DU CANADA

Secrétariat aux
relations canadiennes
Québec 